

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2010

L'an deux mil dix le vingt-cinq mars, le Conseil Municipal de la Commune de Manneville la Goupil dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. SALAÜN JOËL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice: 15
Date de convocation du Conseil Municipal: 18/03/2010.

PRESENTS: M. SALAÜN Joël, M. MONNIER Daniel, Mme BUFFET Michèle, M. SOLINAS Christian (arrivé en retard), Mme GRANDSERRE Marie-Christine, M. BENOIST Loïc, M. IZABELLE Patrick, M. DUREL Dominique, M. GOURLAN Manuel, M. GUEDON François, M. CAHARD Denis, M. CAUMONT Alain, M. GUERIN Jean-Paul.

ABSENTS: Mme LE MEUR Patricia, Mme VINCENT Elisabeth.

a été élue secrétaire : M. GOURLAN Manuel.

1. Procès-verbal de la séance du 12/03/2010.

Il est approuvé à l'unanimité et sans observation.

2. Taux d'imposition 2010.

Monsieur le maire présente à l'assemblée une étude qu'il a obtenu relative aux taux d'imposition pratiqués dans le canton de Goderville.

Il en ressort que la commune de Manneville la Goupil a les taux les plus élevés du canton en matière de taxe d'habitation et de taxe sur le foncier bâti (qui ont fortement augmentés entre 2003 et 2006). Concernant le foncier non bâti, nous nous positionnons en seconde place après la ville de Goderville et le taux concernant la taxe professionnelle est relativement faible. Ces derniers n'ont en effet pas fait l'objet d'augmentation remarquable puisque la volonté des municipalités passées était de ne pas taxer l'outil de travail (remarque approuvée par M. Guérin, ancien maire).

Monsieur le maire insiste sur le fait que si une augmentation des taux d'imposition est décidée, il est forcément nécessaire d'y associer des projets. Il précise en outre que même si les taux d'imposition restent stables, le produit fiscal, en revanche, évolue chaque année à cause de la variation des bases d'imposition.

En conséquence, monsieur le Maire propose à l'assemblée de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2010 même si des projets concrets sont à l'étude (PLU, aménagement de l'ancien presbytère en locaux commerciaux et agrandissement de la bibliothèque, aménagement de la place du village). Le budget actuel pouvant supporter le démarrage de ces projets.

• Après avoir entendu ce qui précède et délibéré,
Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition sur l'exercice 2010.

Les taux d'imposition retenus sont donc les suivants :

Désignation des taxes	Taux en %age	Base d'imposition	Produit
Taxe d'habitation	10.53	430 700 €	45 353 €
Foncier bâti	20.27	309 500 €	62 736 €
Foncier non bâti	21.68	71 500 €	15 501 €
		TOTAL	123 590 €

3. Budget primitif 2010.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget primitif 2010 de la commune présenté par M. Salaün et qui s'équilibre comme suit :

1. Fonctionnement : 729 707.13 €
2. Investissement : 216 312.08 €

Soit un budget total de 946 019.21 €

Il accepte en outre la subvention supplémentaire inscrite au budget de 65€ au profit de la prévention routière.

4. Participation 2010 au syndicat électrique de Bolbec-Lillebonne.

Considérant le phénomène de crise économique actuel et les difficultés financières que chaque ménage peut rencontrer, monsieur le Maire propose à l'assemblée d'inscrire au budget primitif communal la participation due au SIER de Bolbec-Lillebonne au titre de l'année 2010.

Le conseil municipal, considérant ce qui précède et après avoir délibéré, décide de ne pas fiscaliser la participation au SIER pour l'année 2010 et accepte à l'unanimité d'inscrire au budget primitif 2010 la participation 2010 due au Syndicat Intercommunal d'Electrification Rural de la région de Bolbec-Lillebonne. La somme s'élevant à un montant de : 5 251.89€

5. City-stade.

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération du 04 septembre 2009 portant sur le même objet et précisant que la commune de Manneville la Goupil avait répondu favorablement à cette proposition en choisissant un équipement tout métal.

Il informe en outre l'assemblée que la communauté de communes envisage d'étaler les équipements des communes sur deux années : 2010 et 2011. Les premières demandes seront traitées en priorité.

Il convient donc désormais de définir précisément l'emplacement où sera implanté la city-stade.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré accepte :

- L'implantation d'un city-stade sur la commune de Manneville la Goupil.
- L'implantation de cette structure se fera sur la parcelle cadastrée B553 sachant que le terrain devra répondre aux caractéristiques suivantes :
 - Etre d'une superficie de 600 m² soit 30x20m.
 - La pente longitudinale et transversale devra être inférieure à 5%.
 - Accès prévu pour le chantier.
 - Attestation sur l'honneur du maire pour spécifier que le terrain ne présente pas de suspicion d'anomalies souterraines ni de canalisations enterrées etc...
- De charger Monsieur le Maire de mettre tout en œuvre auprès des services de la communauté de communes « Campagne de Caux » afin de mettre en place la déclaration préalable et de mener à bien la réalisation du dit projet.

6. Scolarisation d'un enfant de Manneville la Goupil à Saint Romain de Colbosc.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande de dérogation de Monsieur MARTIN Grégory domicilié 1477 route des jonquilles – Manneville la Goupil, relative à l'inscription de son enfant MARTIN Théo à l'école de Saint Romain de Colbosc.

La demande en question est motivée par la proximité du lieu de travail de la maman et de l'assistante maternelle par rapport à l'école de Saint Romain de Colbosc,

Monsieur le maire précise en outre qu'il s'est opposé à cette demande de dérogation au motif qu'il existe sur la commune les structures indispensables à l'accueil des enfants : école, garderie, cantine, défendant ainsi les intérêts de l'école.

La commune de Saint Romain de Colbosc accepterait de son côté de scolariser cet enfant dans son école car elle est en manque d'effectif.

La solution qui pourrait seoir à la famille afin d'envisager une scolarisation de l'enfant à Manneville la Goupil, serait d'ouvrir la garderie ½ heure plus tôt le matin. Mme Buffet, Présidente du SIVOS a lancé une enquête auprès des parents d'élèves afin de savoir s'ils seraient intéressés par une ouverture de la garderie à 7h00. Elle précise en outre :

- Que cela représenterait un coût non négligeable pour le SIVOS des 4 clochers.
- Qu'il faudrait environ 6 enfants inscrits pour que le projet soit rentable.

7. Le point sur les travaux en cours (Presbytère – PLU – Salle des fêtes).

7.1 Presbytère :

Monsieur le Maire expose que compte tenu de la proximité d'indices de cavité souterraine, le permis de construire concernant la réhabilitation de l'ancien presbytère en locaux commerciaux et bibliothèque sera probablement refusé.

Afin d'obtenir un avis positif, il est nécessaire d'envisager d'entreprendre des sondages au droit de la bâtisse afin de lever toute suspicion de risque par rapport aux indices en question.

En conséquence, il a été demandé à M. Bressac, Maître d'œuvre en charge du dossier, de contacter plusieurs bureaux d'étude de façon à ce qu'une proposition de devis soit faite sans perdre de temps.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce qui précède et délibéré décide :

- D'entreprendre des sondages afin de lever toute suspicion de risque.
- Charge Monsieur le Maire de mettre tout en œuvre pour la mise en place de ces sondages.
- Charge Monsieur le Maire de choisir le bureau d'étude qui entreprendra les sondages et de signer toutes pièces nécessaires à la mise en place de ce projet.

Par ailleurs, Monsieur Bressac, Architecte en charge du dossier a remis le dossier de consultation des entreprises en mairie.

Celui-ci comprend :

- Le règlement de consultation,
- Le Cahier des Clause Administrative Particulière (CCAP),
- Le Cahier des Clause Technique Particulière (CCTP) pour les 12 lots suivants :
 - Lot n°1 : Démolition – Gros œuvre.
 - Lot n°2 : Charpente bois.
 - Lot n°3 : Couverture.
 - Lot n°4 : Menuiserie extérieures aluminium – vitrerie.
 - Lot n°5 : Métallerie.
 - Lot n°6 : Menuiseries intérieures – cloisons – doublages – plafonds.
 - Lot n°7 : Plomberie – sanitaire.
 - Lot n°8 : Chauffage – ventilation.
 - Lot n°9 : Electricité.
 - Lot n°10 : Revêtement de sol souple – carrelage – faïence.
 - Lot n°11 : Peinture – ravalement.
 - Lot n°12 : Plateforme élévatrice.

Après avoir pris connaissance des documents ci-dessus désignés et délibéré, le conseil municipal décide :

- Valider le dossier de consultation des entreprises tel qu'il a été présenté par M. Bressac, Architecte.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour lancer la consultation dès que les sondages seront réalisés, et les résultats obtenus.

Enfin, Monsieur le Maire informe l'assemblée :

- Que le projet passe en commission accessibilité handicapés le mercredi 31 mars prochain à l'hôtel du département.
- Qu'il se rendra à cette commission avec l'Architecte pour défendre la demande de dérogation en vue de la mise en place d'un élévateur pour assurer l'accessibilité des personnes handicapées à la bibliothèque plutôt qu'un ascenseur.
- Qu'une subvention de 51 358€ a été obtenue du Conseil Général pour la création du salon de coiffure.

7-2 P.L.U. :

Le Plan Local d'Urbanisme est en cours de réalisation. La phase diagnostic est en cours, la première réunion portait sur l'étude de la démographie, le logement et l'activité économique. La seconde réunion aura lieu le 20 avril prochain et portera sur l'étude paysagère de la commune.

Chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu et d'un affichage en mairie ainsi que d'une mise en ligne sur le site Internet de la communauté de communes « Campagne de Caux » de façon à rendre publique les constatations, objectifs et décisions.

7-3 Salle des fêtes :

Le chantier relatif à la réhabilitation de la cuisine et de l'arrière cuisine se termine. Le lessivage et la peinture de la salle sont remis à plus tard.

Patrick Isabelle en charge du renouvellement du matériel et du mobilier informe l'assemblée que :

- Une nouvelle armoire,
- Un évier,
- Un chariot pour le rangement des chaises,
- De nouvelles tables,

Ont été achetés pour renouveler le matériel vieillissant et vétuste.

Par ailleurs, il serait nécessaire d'envisager de changer les fenêtres, les portes et d'installer une hotte dans la cuisine.

Messieurs Loïc Benoist et Denis Cahard se chargent de faire faire trois devis pour ce projet. Il est en outre envisagé de demander des subventions.

8. Le point sur le projet – place de l'église.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a pris récemment contact avec l'assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) : IAM Conseil de façon à lancer le projet au regard de ce qui a été entrepris par le CAUE et l'ATESAT.

Une réunion de travail aura lieu sous un mois avec IAM de façon à mener une réflexion concrète sur le projet d'aménagement de la place de l'église.

La date et l'heure de la réunion seront communiquées ultérieurement.

9. Cimetière – tarifs concessions.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et étudié les tarifs pratiqués dans le canton décide à la majorité d'une augmentation des tarifs des concessions dans le cimetière comme suit à compter de ce jour :

- Concession cinquantenaire simple : 100€
- Concession cinquantenaire double : 150€
- Concession cinquantenaire triple : 200€
- Concession trentenaire columbarium : 460€

10. Avis pour antenne SFR.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que SFR mène actuellement une enquête en vue de résorber les problèmes de couverture rencontrés dans le secteur de Manneville la Goupil, Houquetot, Virville.

Le souhait de la SPIE qui œuvre pour SFR aurait été d'installer sur le territoire de la commune de Manneville la Goupil un pylône de façon à améliorer la réception.

Monsieur le Maire informe cette société que la commune n'est pas propriétaire de terrain surélevé pour accueillir un mât de 12m de hauteur et reconnaît volontiers le défaut de couverture SFR dans le secteur, état de fait qu'il est légitime de remédier.

En conséquence, il a été proposé par la SPIE d'installer une antenne sur le château d'eau de Houquetot.

Il sera donc demandé à Monsieur le Maire de Houquetot et Monsieur le Président du Syndicat d'Eau et d'Assainissement de la Région de Manneville la Goupil leur accord pour envisager la mise en place d'une antenne SFR sur le château d'eau de Houquetot.

11. Questions diverses.

11-1 Subvention écoles professionnelles :

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal deux courriers de centres de formation d'apprentis du bâtiment et des travaux publics sollicitant une subvention au motif de concrétiser le concours de la commune à la formation, l'éducation et à l'insertion des jeunes de la commune scolarisés dans ces centres.

Monsieur le Maire donne également la réponse qui a été faite à ces centres de formation, les invitant à demander aux jeunes en question d'être « les porte-paroles de leur école et de rencontrer l'édile de leur commune afin de solliciter au nom de leur école la subvention ».

A ce jour, personne ne s'est présenté en mairie.

11-2 Le point sur les attestations d'opposition et de non-opposition délivrées en fin de permis de construire.

Suite à la non compréhension de la part d'un des conseillers, Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'après le dépôt de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux, le maire doit se rendre sur place afin d'apprécier la conformité des travaux au permis de construire qui a été délivré. N'étant pas toujours disponible, il avance en outre qu'il délègue cette compétence à deux conseillers municipaux. Il souligne que cette appréciation est indispensable à la remise du certificat de non-opposition nécessaire lors de la vente d'un bien ayant fait l'objet d'un permis de construire.

Le conseiller en question, Monsieur Guérin, admet qu'il ne connaissait pas cette procédure, même si celle-ci était déjà en vigueur lors de sa mandature ; c'est pourquoi Monsieur le Maire l'invite désormais à prendre contact avec lui lorsqu'un doute en la matière se présentera à lui.

11-3 Salle polyvalente – production d'eau chaude :

Monsieur le maire expose à l'assemblée les problèmes rencontrés avec la chaudière de la salle polyvalente et plus particulièrement au niveau de la production d'eau chaude.

Il explique que les réparations se succèdent accompagnées de coûts non négligeables, sans résoudre les problèmes rencontrés.

En conséquence, il propose à l'assemblée un devis de l'entreprise SECC, chargée de l'entretien du matériel, visant à remplacer la production d'eau chaude par un cumulus électrique de 300 litres et poser un cumulus de 50 litres pour les sanitaires d'un montant HT de 2223.88€ soit 2659.76€ TTC.

Cette installation représente en outre deux avantages :

- Celui de résoudre le problème récurrent de la production d'eau chaude.
- Celui de ne plus consommer de gaz en période estivale (économie non négligeable).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce qui précède et délibéré, souhaite demandé un autre devis, le coût ci-dessus évoqué paraissant élevé.

M. Gurlan Manuel est chargé de consulter une deuxième entreprise pour un second devis.

11-4 Les vieux outils :

Monsieur Patrick Isabelle informe le conseil municipal qu'il a été contacté par M. Lemonnier, responsable paroissial pour le prêt de vieux outils lors de la fête de la paroisse du mois de juillet prochain.

Il précise en outre que le petit matériel a été mis en vente mais quid des outils volumineux ?

Messieurs Daniel Monnier et Denis Cahard sont alors chargés de faire le point.

11-5 Divers :

- Monsieur Denis Cahard a pratiquement terminé les vitrines.
- Monsieur Isabelle Patrick rappelle à l'assemblée que la troupe des Farfadets présentera un spectacle à Manneville la Goupil le 11 avril prochain
- Vendredi 26 mars aura lieu « les rendez-vous conviviaux de la campagne de caux » à la petite salle des fêtes avec pour thème « les étoiles ».

La séance est levée à 23h25mn.